

**Séance du 11 avril 2023 à 19 heures 30 minutes  
mairie de beaurepaire**

Quorum : 5

**Présents :**

M. AUBIN Yohan, M. BELLONCLE Arnaud , M. COTTARD Patrick , M. GONDOUIN Carol, M. HAUTOT Pierre-Emmanuel, Mme LECHEVALIER Sandrine, M. LEMESLE Christian

**Procuration(s) :**

Mme ROUSSEL Viviane donne pouvoir à Mme LECHEVALIER Sandrine

**Absent(s) :**

Mme ROMBERT Evelyne

**Excusé(s) :**

Mme ROUSSEL Viviane

**Secrétaire de séance :** M. AUBIN Yohan

**Président de séance :** M. GONDOUIN Carol

**'1' - Délibération approbation compte de gestion**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

**Après étude,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du comptable du SGC Harfleur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

## **2- BUDGET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Doyen de la séance présente le Compte administratif 2022 aux membres du conseil municipal,

Le Maire se retire du vote, le Doyen procède au vote du Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	243 975.62
	Réalisé :	89 230.80
	Restes à réaliser :	6 653.80
Recettes	Prévu :	243 975.62
	Réalisé :	67 665.15
	Restes à réaliser :	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	451 182.35
	Réalisé :	217 119.63
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	451 182.35
	Réalisé :	468 120.68
	Reste à réaliser :	0.00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 21 565.65
Fonctionnement :	251 001.05
Résultat global :	229 435.40

## **3 - BUDGET Affectation du résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et constatant qu'il présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2021	Part Affectée à la SI	RESULTAT EXERCICE 2022	RAR 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 12 843.77€		- 8721.88 €	6653.80 €	- 28 219.45€
FONCTIONNEMENT	247 816.90€	16 333.97€	19 518.12€		251 001.05€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 : 251 001.05€**

### **Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : **28 219.45€**

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **222 781.60€**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4- BUDGET Vote des taxes locales**

M le Maire explique qu'à compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH. Dans le cas où le conseil ne voterait pas le taux de la TH, celui-ci serait porté à 0% par les services des impôts.

Pour l'année 2023, il est propos de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

- Taxe foncière (bâti) : 37.18%
- Taxe foncière (non bâti) : 32.63%
- Taxe d'habitation : 5.09%

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - BUDGET subventions aux associations**

Après examen des dossiers et des montants demandés par les associations, M le Maire rappelle que les différentes associations de la commune peuvent disposer de la salle du conseil municipal pour leurs réunions et quelques manifestations. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

**article 657361 : coopérative scolaire : 1700€**

**article 65748 :**

**Comité des fêtes** (tous les beaurepairais) : 700€. Il esst rappeler qu'un local de stockage est mis à disposition gratuitement au comité des fêtes (avantage en nature)

**Les Jonquilles** (36+8 beaurepairais) : 800€ Une demande d'aide exceptionnelle sera à déposer pour la manifestation des 30 ans du club

**Wolf Team** ( 10 beaurepairais) : 400€

**APE RPI** (tous les enfants des écoles du RPI) : 250€

**Café & débrouille** : ne demande pas de subventions

**Union Départementale des Sapeurs Pompiers** : 150€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - BUDGET investissements 2023**

M le Maire présente la liste prévisionnelle des investissements prévus en 2023

Restes à réaliser

Article	nom	cout
	2135 fabrication et pose abat son	1 320,00 €
	2152 recharge des accotements RD32	3 148,80 €
	2156 remise en conformité des BAES centre de loisirs	2 185,00 €

Présivions

	2131 cloture centre de loisirs + remise en état terrain	3 000,00 €
	2135 verger + haies	13 800,00 €
	2135 accessibilité cimetièrè	1 000,00 €
	2138 radiateur bureau du sivos	500,00 €
	2152 installation de 2 mats pour drapeaux devanture mairie	1 000,00 €
	2152 poubelle déjections canines	500,00 €
	2152 parcelle allée du vieux château numérotation + acte notarié	3 000,00 €

2152 panneau chemin du calvaire	124,68 €
2152 jeux extérieurs + parcours sport	4 000,00 €
2156 installation 1 réserve incendie	20 000,00 €
2158 aménagement grande (travaux de régie)	2 000,00 €
2158 cafetière percolateur	500,00 €
2158 2 citernes récupération eau	
2158 douche étage mairie	600,00 €
2181 éclairage extérieur mairie	900,00 €
2183 écran secrétariat + 2 licences office	145,00 €
2188 croix église + cordiste	11 000,00 €
2188 extincteurs supplémentaires mairie église	207,36 €
21538 enfouissement allée du vieux château	20 000,00 €
203 marché rénovation énergétique	2 500,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **7 - périodicité indemnités des élus**

La notion de périodicité du versement des indemnités des élus est manquante dans la délibération 2020-08 : fixation des indemnités des élus

Jusqu'à maintenant, le versement des indemnités des élus était trimestriel. Il est proposé que ce soit mensuellement à compter du 1er avril 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **8 - BUDGET Budget primitif 2023**

M le Maire présente le projet du budget primitif 2023, dont la maquette a été envoyée à chaque conseiller avant la réunion

Son examen est effectué par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement et le budget primitif se présente équilibré en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section fonctionnement : 463 608.03€

Section d'investissement : 224 099.07€ (dont 6 653.80€ de RAR en dépenses d'investissement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter pour la section de fonctionnement et la section d'investissement le budget primitif 2023 de la commune arrêté comme défini ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **9 - questions et informations diverses**

- M le Maire fait le point sur les réunions qui ont eu lieu pour les écluses RD 32 et la réalisation de pied sec aux arrêts de cars et arrêt déposé minute

- Il est présenté l'appel à candidature aux journées du patrimoine 2023. Le conseil propose de retenir la visite de l'église comme ce qui avait été fait à l'occasion de l'animation les églises de nos villages se racontent.

- Il est retenu la date du dimanche 3 décembre 2023 pour l'organisation du repas communal. Des devis sont à demander auprès des traiteurs pour un plat unique.

Séance levée à 21h38

Le Secrétaire de séance,

Fait à BEAUREPAIRE  
Le Maire,